



Enseignement catholique : nouvelle convention collective

La Fep-CFDT exerce son droit d'opposition

La Fep-CFDT a refusé d'apporter sa caution au résultat de la négociation visant à élaborer un texte de substitution à la convention collective PSAEE partiellement dénoncé par le collège employeur.

Les personnels ayant participé à une consultation publique proposée par trois organisations syndicales ont largement conforté sa décision puisque 81 % d'entre eux ont indiqué ne pas vouloir du nouveau texte.

Le projet d'accord de substitution ayant été signé, la Fep-CFDT après réflexion, a décidé d'exercer un droit d'opposition afin que la convention collective des établissements d'enseignement privés n'entre pas en vigueur.

La Fep-CFDT n'agit pas ainsi dans un esprit revanchard et partisan. Son objectif n'est pas de stigmatiser les signataires mais d'appeler à une nouvelle négociation pour obtenir une meilleure couverture conventionnelle pour l'ensemble des personnels.

Les deux recours en contentieux que la Fep-CFDT a engagé devraient permettre à cette négociation de s'ouvrir dans les meilleurs délais.

Le 26 décembre 2012